

# COMPTE-RENDU

## Séance du 03 juillet 2020

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 10 + 1 procuration

Le trois juillet deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Olivier MICHOT, Maire dans la salle des fêtes, sur la convocation qui leur a été adressée le 29 juin 2020.

Etaient présents : Olivier MICHOT, Béatrice CHENET, Marie-Claire CHOLLEY, Bruno CLEMENT DE GIVRY, Corinne FAUVET-BODIN, Jean-Loup JAMET, Olivier MARTINET, Aimé MONJOIN, Pascal BALLEREAU, Marie-Claude MASSUARD.

Absent excusé : Michaël BLANCHARD

### ORDRE DU JOUR :

- Installation du Conseil Municipal
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Lecture de la charte de l' élu local
- Ouverture d'un poste d'Adjoint technique principal de 1ère classe
- Modification du tableau des effectifs du personnel
- Contrat pour remplacement d'un agent communal

#### **1) Installation du conseil municipal**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CLEMENT DE GIVRY Bruno, le doyen d'âge, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur Aimé MONJOIN a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

#### **2) Election du Maire**

Monsieur CLEMENT DE GIVRY a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il indique que Monsieur BLANCHARD Michaël a donné pouvoir à Monsieur MARTINET Olivier.

Il a rappelé que le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Madame MASSUARD Marie-Claude et Madame CHOLLEY Marie-Claire.

Le Président invite le conseil à procéder à l'élection du Maire.

Madame MASSUARD Marie-Claude et Monsieur MICHOT Olivier présentent leur candidature.

Monsieur JAMET Jean-Loup, le plus jeune, est désigné pour remplir le procès-verbal.

#### **Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrage blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11  
Majorité absolue : 6  
A obtenu : MASSUARD Marie-Claude : 4 voix  
A obtenu : MICHOT Olivier : 7 voix

Monsieur MICHOT Olivier ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé. Il prend alors la présidence de la séance.  
Il propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : désignation des titulaires et suppléants au Syndicat des eaux de la Couarde.

### **3) Détermination du nombre des adjoints**

Monsieur MICHOT Olivier rappelle que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.  
Le conseil est invité à déterminer le nombre d'adjoints, qui ne peut être supérieur à 3.  
Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à **2** le nombre d'adjoints au maire.

### **4) Election du Premier Adjoint**

Monsieur MICHOT Olivier, Maire, invite les conseillers à procéder à l'élection du premier adjoint.  
Il rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue.  
Madame CHENET Béatrice et Monsieur MONJOIN Aimé présentent leur candidature.

#### **Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :  
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
Nombre de suffrage blanc : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Majorité absolue : 6  
A obtenu : CHENET Béatrice : 4 voix  
A obtenu : MONJOIN Aimé : 7 voix  
Monsieur MONJOIN Aimé ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Adjoint.

### **5) Election du Deuxième Adjoint**

Monsieur MICHOT Olivier invite les conseillers à procéder à l'élection du deuxième adjoint.  
Madame CHENET Béatrice et Madame CHOLLEY Marie-Claire présentent leur candidature.

#### **Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :  
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
Nombre de suffrage blanc : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Majorité absolue : 6  
A obtenu : CHENET Béatrice : 4 voix  
A obtenu : CHOLLEY Marie-Claire : 7 voix  
Madame CHOLLEY Marie-Claire ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Deuxième Adjointe.

## **6) Lecture de la charte de l'élu local**

Le Maire fait lecture de la charte de l'élu local, qui avait été distribuée au préalable à l'assemblée.

## **7) Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Compte-tenu des spécificités du travail d'agent technique et pour les besoins du service, il convient de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 03 juillet 2020 et de supprimer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 03 juillet 2020.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## **8) Modification du tableau des effectifs du personnel**

Il appartient au Conseil Municipal d'arrêter le tableau des emplois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs du personnel comme suit :

<b>FILIERES</b>	<b>GRADES</b>	<b>HEURES TRAVAILLEES</b>	<b>EFFECTIF</b>
Administrative titulaire	Adjoint administratif territorial	25 heures / semaine	1
Technique titulaire	Adjoint technique territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	35 heures / semaine	1
Non titulaire CDD	Adjoint technique territorial	5 heures 08 / semaine	1

## **9) Contrat pour remplacement d'un agent communal**

En application de l'article 3 - alinéa 1 et alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires pour le remplacement d'un agent en congé annuel et/ou pour l'accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un Adjoint Technique Territorial pour une durée hebdomadaire de 15 h 00 du 03 août 2020 au 28 août 2020 pour assurer le remplacement d'un agent en congé annuel et pour divers travaux (ponçage, peinture, taille de haies, tonte ...).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## **10) Vote des délégués au Syndicat Intercommunal des eaux de la Couarde**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de voter les représentants au Syndicat intercommunal des eaux de la Couarde.

- Aimé MONJOIN et Pascal BALLEREAU ont été élus en qualité de délégués titulaires pour siéger au Syndicat Intercommunal des eaux de la Couarde.
- Olivier MARTINET et Marie-Claire CHOLLEY ont été élus en qualité de délégués suppléants pour siéger au Syndicat Intercommunal des eaux de la Couarde.

## **Questions diverses et informations**

- Système d'alerte « GALA » : gestion de l'alerte locale automatisée. Les 3 personnes qui seront contactées par message téléphonique ou SMS lors de toute alerte (météorologique, crue...) sont le Maire et ses Adjoints.

- La municipalité fera intervenir une société d'élagage pour l'entretien des abords du château (coupe des branches basses près des grilles et des douves).

- Prochaines réunions de conseil municipal : jeudi 09 juillet à 18h45 et vendredi 10 juillet à 18h30, selon le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs qui aura lieu le 27 septembre 2020.

Le secrétaire de séance,  
Aimé MONJOIN

Le Maire,  
Olivier MICHOT

Les Conseillers,